

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 juin 2012
(convocation du 11 juin 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
M. BRON Jean-Claude à M. CAZENAVE Charles à partir de 10h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h30
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
Mme de FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte à compter de 11h20
Mme. LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean
M. BOUSQUET Ludovic à M. CAZABONNE Didier jusqu'à 10h30
Mme BREZILLON Anne à M. SOLARI Joël à compter de 10h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLÉ Thierry jusqu'à 10h50
M. DAVID Yohan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme DELATTRE Nathalie à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 11h30
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DESSERTINE Laurence à M. DAVID Jean-Louis
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. GAUTE Jean-Michel
M. EGRON Jean-François à Mme. LIMOUZIN Michèle
Mlle. EL KHADIR Samira à Mme. EWANS Marie-Christine
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à M. BRUGERE Nicolas
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROUYEYRE Matthieu à M. RESPAUD Jacques
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte
M. SIBE Maxime à Mme. LAURENT Wanda
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10h30

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Fourniture et pose de Panneaux à Messages Variables et mise aux normes de ceux existants - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le pont Bacalan-Bastide doit être mis en service fin mars 2013. Etant un pont levant, il est nécessaire de prévenir les usagers de l'utilisation possible ou non de ce pont.

Quatre panneaux à messages variables informeront les usagers au pied de l'ouvrage de l'état du pont : ouvert ou fermé à la circulation générale.

Afin d'éviter la congestion sur le réseau de voirie à proximité du pont, il est nécessaire d'informer les usagers le plus en amont possible à l'aide de panneaux à messages variables qui seront implantés sur des axes majeurs de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

En tout, 18 panneaux sont prévus dans le cadre de ce marché à bons de commande.

Ces panneaux ne serviront pas uniquement à annoncer les manœuvres du pont, ils seront également utilisés pour signaler d'autres événements ayant un impact sur les conditions de circulation : fermeture du pont de Pierre, accident, manifestations, ... et pour donner de l'information multi-modale : localisation parc-relais, temps de parcours comparatif voiture et tramway, ...

L'utilisation de ces panneaux sera gérée par le PC Circulation de la CUB.

Actuellement, 8 panneaux à messages variables (PMV) sont déjà implantés. Afin de pouvoir commander l'ensemble des PMV : 8 existants et 18 futurs par un seul logiciel, il est demandé dans le cadre de ce marché une mise aux normes LCR (Langage de Commandes Routier) de ces panneaux.

L'information numérique donnant la capacité des parkings ne sera pas modifiée et continuera à fonctionner avec le même logiciel qu'actuellement.

Le montant du marché a été évalué à 840 000 € H.T.

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Principal de l'exercice 2012, au Chapitre 23, Compte 2315 CRB : KC00, Fonction : 8210, et Programme : VAB00.

La Direction des Transports et Mobilité Durable a élaboré un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé le 15 février 2012, et publié aux journaux officiels le 17 février 2012 (JO de l'Union Européenne) et le 18 février 2012 (BOAMP).

La date limite de remise des offres a été fixée au 16 avril 2012.

Une offre a été reçue et a pu faire l'objet d'une analyse.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 23 mai 2012, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise OPTIFIB pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 2 000 000 € HT (montant estimé du marché par le détail quantitatif estimatif à 989 766 € HT).

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est mis à disposition des conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique, immeuble Le Guyenne, 6ème étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché portant sur la fourniture et pose de panneaux à messages variables avec l'entreprise OPTIFIB pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 2 000 000 € HT.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de communauté,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code des marchés publics, et notamment ses articles 33, alinéa 3 et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 23 mai 2012 attribuant le marché portant sur la fourniture et pose de panneaux à messages variables à l'entreprise OPTIFIB pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 2 000 000 € HT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE, par sa décision du 23 mai 2012, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur la fourniture et pose de panneaux à messages variables, à l'entreprise OPTIFIB pour un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 2 000 000 € HT ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché portant sur la fourniture et pose de panneaux à messages variables avec l'entreprise OPTIFIB qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant minimum de 100 000 € HT (soit 119 600 € TTC) et un montant maximum de 2 000 000 € HT (soit 2 392 000 € TTC).

Article 2 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget principal de l'exercice 2012, au Chapitre 23, Compte 2315, CRB : KC00, Fonction : 8210, et Programme : VAB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 12 JUILLET 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 JUILLET 2012</p>

M. ALAIN DAVID